



**Guide**

**du nouvel AVOCAT  
2011-2012**

Barreau  
du Québec





**ET ACTION!**

## Découvrez vos privilèges financiers

En tant qu'avocat membre du Barreau du Québec<sup>1</sup>, vous avez droit à un programme financier à valeur ajoutée vous donnant accès à des économies et des taux privilégiés sur vos financements<sup>2</sup>.

Renseignez-vous !

[bnc.ca/avocats](http://bnc.ca/avocats)



1. Certaines conditions s'appliquent. Pour adhérer au programme, vous devez fournir une preuve de statut d'avocat membre du Barreau du Québec et adhérer au compte Chèques à 7,95 \$ par mois (aucuns frais mensuels fixes si un solde de 2 500 \$ est maintenu au compte). 2. Financement octroyé sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale.



**Guide**

**du nouvel AVOCAT  
2011-2012**

**Édité par le Service des communications**

**Maison du Barreau**

445, boulevard Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400

Sans frais 1 800 361-8495  
information@barreau.qc.ca  
www.barreau.qc.ca

ISBN 978-2-923840-03-1 (imprimé)

ISBN 978-2-923840-04-8 (PDF)

Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2011

*Note : dans ce guide, le masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes, selon le contexte.*

---

# Table des matières

Mot du bâtonnier du Québec	5
----------------------------	---

## 1<sup>re</sup> partie Les services du Barreau du Québec

L'organigramme : structures politique et administrative	9
Le secrétariat de l'Ordre et la direction du contentieux	10
Le Bureau du syndic	11
● Info-déontologie	11
Le Service des greffes	13
Le Service de l'inspection professionnelle	14
● Démarrage de cabinet	14
● Guide des technologies de l'information	14
Le Service de la formation continue	15
● Formation continue obligatoire	15
Le Service de recherche et de législation	16
Le Service aux membres	17
● Réseau-conseil (avocat-conseil, avocat correspondant, avocat remplaçant)	18
Le Service des communications	19

## 2<sup>e</sup> partie Renseignements pratiques

Associations	23
Assurance juridique – Parlez-en à vos clients !	24
Assurance responsabilité professionnelle	25
Bébé bonus et APTA	28
Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)	29
Carte de membre	30
● Numéro de membre	30
● Code d'identification numérique	30
Carte de membre bilingue avec photo	31
Certificat et attestation de membre	32

Changement d'adresse au Tableau de l'Ordre	33
Code d'impliqué permanent	34
Congrès annuel du Barreau du Québec	35
Corporation de services	36
Démission/Réinscription au Tableau de l'Ordre	39
École de sténographie judiciaire du Québec	41
Éducaloi : connaître ses droits et obligations	42
Égalité et diversité	43
Fondation du Barreau du Québec	44
Hôtels d'affaires	46
Inscription annuelle et cotisations	47
● Répartition de la cotisation	49
Jeunes Barreaux	50
● Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM)	50
● Association des Jeunes Barreaux du Québec (AJBQ)	50
● Jeune Barreau de Québec (JBQ)	51
Justice participative	52
● Devenir médiateur	52
Le langage clair	53
Pro Bono Québec	54
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA)	55
Publications du Barreau du Québec	56
● Guides, recueils et autres	56
● Dépliants	56
● <i>Journal du Barreau</i>	57
● Cyberbulletin <i>Le Bref</i>	58
Registres des testaments et mandats donnés en prévision de l'inaptitude	59
Symbole du Barreau du Québec	60
Tout trouver sur le Web	61

### **3<sup>e</sup> partie** Répertoire téléphonique et calendrier

Répertoire téléphonique	65
Calendrier	67



Chère consœur, Cher confrère,

Bienvenue au sein de votre ordre professionnel.

Le serment que vous venez de prêter vous fait entrer dans une profession qui constitue un des piliers de notre société. Votre engagement en tant que membre du Barreau peut se résumer ainsi : Indépendance et Justice. L'indépendance du Barreau et de ses membres est aussi fondamentale dans notre société libre et démocratique que peut l'être l'indépendance de la magistrature.

Vous devrez veiller à préserver votre indépendance en toutes circonstances. De plus, quelle que soit la façon que vous choisirez d'exercer votre profession, n'oubliez jamais que vous êtes avant tout des officiers de justice. Soyez dignes de cet important rôle que vous confie la société et de la confiance que vous témoigne le public.

Par ce guide, la formation, les comités consultatifs, le Congrès du Barreau et les autres outils mis à votre disposition, nous souhaitons vous accompagner dans votre carrière, contribuer à vous mettre en réseau, élargir votre rayonnement et soutenir vos efforts de développement professionnel.

Mes vœux les plus chaleureux de succès vous accompagnent tout au long d'une carrière que je vous souhaite longue et fructueuse.

Le bâtonnier du Québec,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Masson'. The signature is fluid and cursive, written over a horizontal line.

M<sup>e</sup> Louis Masson, Ad. E.



## 1<sup>re</sup> partie

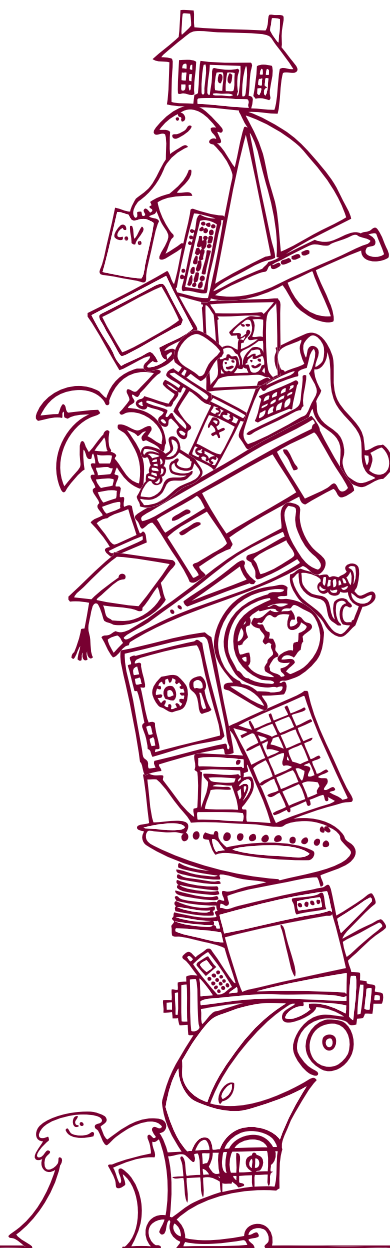
# Les services du Barreau du Québec

Note : Les services présentés dans ce guide sont ceux qui s'adressent plus directement aux membres. Ils ne représentent pas la totalité des services qui composent le Barreau du Québec (voir l'organigramme).

Corporation  
de services  
**Barreau** 

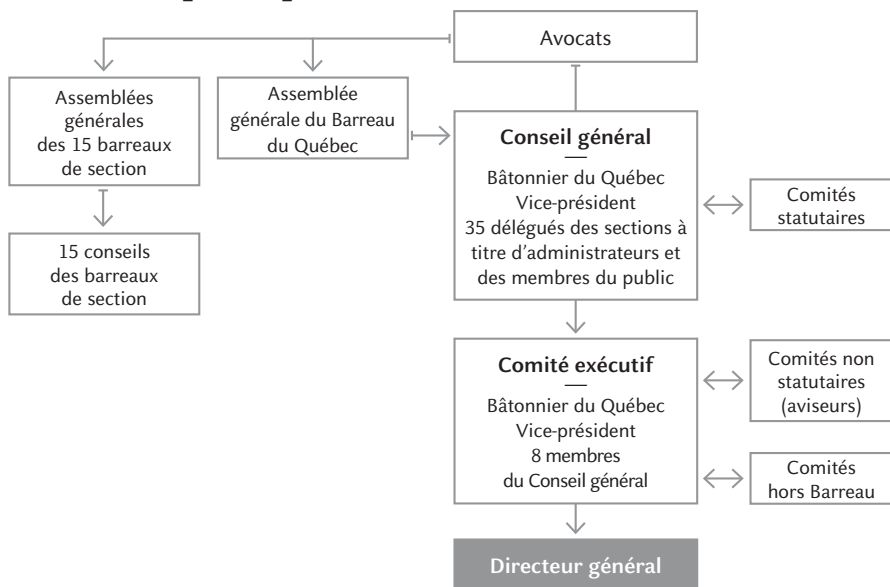
- Fonds de placement du Barreau du Québec
- JuriCarrière
- JuriFamille
- Assurance-vie, de personnes et assurance médicaments
- Services bancaires et financiers
- Téléphonie et télécommunications
- Location automobile
- Fournitures et services de bureau
- Voyages
- Santé
- Location d'oeuvres d'art

Tout ça en un clic sur notre site:  
[www.csbq.ca](http://www.csbq.ca)

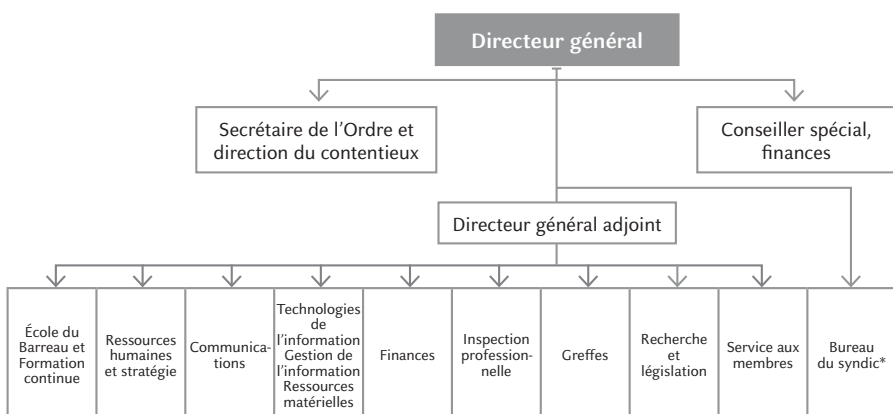


Le Barreau du Québec est au service de 8 000 000 de Québécois.

## Structure politique



## Structure administrative



\* Rappelons qu'en vertu de l'article 121.1 du Code des professions, le Conseil général doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du Bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent.

# Secrétariat de l'Ordre et la direction du contentieux

## Le secrétariat de l'Ordre et la direction du contentieux :

- Assume le secrétariat de différentes séances du Conseil général, du Comité exécutif, des assemblées générales.
- Est responsable des demandes d'accès à l'information ainsi que de l'application des différentes lois.
- Analyse les rapports portés à l'ordre du jour des diverses instances, effectue les synthèses et coordonne le suivi des décisions.
- Gère l'application des politiques visant les membres des diverses instances.
- Représente le Barreau du Québec auprès de divers comités, organismes externes ou groupes d'intérêts.
- Coordonne ou collabore à la logistique de certaines activités de coopération ou de développement sur la scène internationale.
- Gère les demandes de délivrance de permis ou autorisations spéciales des avocats exerçant hors Québec.
- Est responsable du traitement de certaines demandes selon, notamment, l'article 55 du *Code des professions*.
- Effectue tout autre mandat spécial attribué par le directeur général ou le bâtonnier du Québec.
- S'occupe des litiges contre le Barreau du Québec et ses principaux services.
- S'occupe de la Politique d'interventions aux débats judiciaires.
- S'occupe des dossiers d'assurance pour la responsabilité des dirigeants et administrateurs (Encon).
- S'occupe des dossiers d'exercice illégal.
- Rend des opinions juridiques pour les différents services.

---

Pour joindre le secrétariat de l'Ordre et la direction du contentieux :

**514 954-3400, poste 3103, ou 1 800 361-8495, poste 3103.**

**[schampagne@barreau.qc.ca](mailto:schampagne@barreau.qc.ca)**

# Le Bureau du syndic

## Le Bureau du syndic :

- Est, avec l'inspection professionnelle, l'un des deux instruments de contrôle de l'exercice de la profession par lequel le Barreau s'acquitte de sa mission de protection du public.
- Se situe, de concert avec les Greffes et l'Inspection professionnelle, au carrefour de l'accès et du contrôle de l'exercice de la profession.
- Reçoit les demandes d'enquêtes du public, des membres de la profession, de la magistrature et fait enquête;
- Sous certaines conditions, peut initier des enquêtes;
- Décide, après enquête, s'il y a lieu ou non de porter des plainte disciplinaires;
- Est une partie aux instances disciplinaire qu'il initie;
- Effectue la conciliation des comptes d'honoraires des avocats;
- Favorise en certaines circonstances la conciliation des différents en matière déontologique;
- Mène les prises de possession et les perquisitions.
- Est responsable du traitement des demandes d'accès à l'information relatives aux documents détenus par le Bureau du syndic;
- Effectue le suivi des soldes débiteurs des comptes en fidéicommis;
- Déploie un plan de prévention en matière de déontologie;

---

Pour joindre le Bureau du syndic :

**514 954-3438 ou 1 800 361-8495, poste 3438.**

**syndic@barreau.qc.ca**

## Info déontologie

Le Bureau du syndic fait rimer prévention avec information. Car en déontologie aussi, il vaut mieux prévenir que guérir. Alors, si vous vous posez des questions sur une façon de faire, n'hésitez pas !

---

Appelez le service d'information en matière de prévention et de déontologie :

**514 954-3438 ou 1 800 361-8495, poste 3438.**

## Un guide pour les avocats en entreprise

Un guide est également disponible pour répondre aux questions des avocats en entreprise en matière de déontologie. Le *Guide de déontologie appliquée aux avocats en entreprise*, qui allie les règles et lignes directrices aux suggestions et conseils, sera sans doute un outil important et surtout pratique pour ces avocats.

---

Pour obtenir la version PDF du document :

**[www.barreau.qc.ca/publications/avocats/index.html](http://www.barreau.qc.ca/publications/avocats/index.html)**

ou le télécharger :



VISITEZ le [www.barreau.qc.ca/avocats/deontologie/capsules/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/deontologie/capsules/index.html) pour consulter les capsules déontologiques du *Journal du Barreau*, les capsules info-déonto du *Bref* et les opinions du Comité de déontologie.

# Le Service des greffes

## Le Service des greffes :

Il réunit les greffes des principaux processus décisionnels à portée individuelle, qui permettent le contrôle de l'exercice de la profession d'avocat de même que les greffes des registres attestant de l'appartenance au système professionnel. De plus, le Service des greffes chapeaute des projets interservices majeurs tels que l'inscription annuelle et les cotisations.

- Travaille dans les processus décisionnels avec des comités statutaires dont les pouvoirs sont précisés dans la *Loi sur le Barreau*, le *Code des professions* et divers règlements : greffe d'admission (Comité d'accès à la profession), greffe de réinscription (Comité des requêtes), greffe d'arbitrage (arbitres uniques et conseils d'arbitrage), greffe de discipline (Conseil de discipline), greffe de révision (Comité de révision des plaintes), greffe d'inspection (Comité d'inspection professionnelle) et greffe d'indemnisation (Comité du Fonds d'indemnisation).
- Administre quatre registres, dont le plus important est le Tableau de l'Ordre, qui contient les noms et les coordonnées de tous les membres du Barreau du Québec. On y trouve aussi le Registre des testaments, celui des mandats donnés en cas d'inaptitude et le Registre sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité (SPA-SENCRL).
- Administre le répertoire des membres en regard de leur statut au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec ainsi que le répertoire des comptes en fidéicommiss et certificats de dépôts déclarés par les membres.
- Gère les demandes des candidats admissibles au Tableau de l'Ordre pour les assermentations collectives et individuelles ainsi que l'émission des permis.
- Coordonne l'émission de la carte bilingue avec photo, les certificats, les attestations et l'authentification de signature pour les membres.

---

Pour joindre le Service des greffes :

**514 954-3411 ou 1 800 361-8495, poste 3411.**



**VOIR** aussi les renseignements sur l'inscription annuelle, la cotisation, la première inscription au Tableau de l'Ordre, la démission et réinscription, le changement d'adresse au Tableau de l'Ordre et bien d'autres dans la section *Renseignements pratiques* de ce guide.

# Le Service de l'inspection professionnelle

## Le Service de l'inspection professionnelle :

- Est l'un des instruments de contrôle de l'exercice de la profession par lequel le Barreau s'acquitte de sa mission de protection du public.
- Administre le programme de surveillance générale de la profession, dont le but est de promouvoir l'excellence en vérifiant le niveau de connaissances et d'habiletés professionnelles des avocats ainsi que tous les aspects de la pratique (tenue de bureau, tenue de dossiers, comptabilité, etc.).
- Intervient en urgence lorsque la protection du public le requiert.
- Assure le traitement des quelque 5 000 rapports comptables annuels reçus des avocats ayant un compte en fidéicommiss.
- Administre la procédure d'inspection comptable.
- Aide tous les avocats visités à améliorer la qualité des services qu'ils offrent à leurs clients sur une base volontaire (97 % des dossiers) ou de manière coercitive par le biais d'enquêtes spéciales (3 % des dossiers).
- Gère le service de démarrage de cabinets d'avocats.
- Encourage la recherche de la qualité des services professionnels par des conseils, des publications et des modèles de documents.
- Effectue le suivi des soldes débiteurs des comptes en fidéicommiss.

## Démarrage de cabinet

Vous venez d'être assermenté ? Vous voulez réorienter votre carrière en pratique privée ? Votre propre bureau vous semble la solution ? Conseils, soutien et suivi sont mis à votre disposition. Procurez-vous également divers outils comptables : formulaire de conciliation bancaire, mode d'emploi de la formule de conciliation bancaire, journal caisse-recettes et caisse-débours en fidéicommiss, carte-client en fidéicommiss.

## Guide des technologies de l'information (TI)

Le *Guide des TI* vous aide à mettre en place des pratiques sécuritaires en ce qui a trait aux technologies de l'information. Pour en savoir plus : [guideTI.barreau.qc.ca](http://guideTI.barreau.qc.ca)

---

Pour joindre le Service de l'inspection professionnelle :

**514 954-3447 ou 1 800 361-8495, poste 3447.**

**[inspection.professionnelle@barreau.qc.ca](mailto:inspection.professionnelle@barreau.qc.ca)**



VISITEZ le [www.barreau.qc.ca/barreau/organisation/inspection-professionnelle/index.html](http://www.barreau.qc.ca/barreau/organisation/inspection-professionnelle/index.html) pour en savoir plus sur l'inspection professionnelle.

# Le Service de la formation continue

## Le Service de la formation continue :

- Offre des activités de formation (cours, colloques et séminaires) à l'ensemble de la communauté juridique du Québec.
- Développe le programme de formation continue obligatoire en fonction des orientations de l'Ordre.
- Administre les activités de formation continue obligatoire.
- Offre des formations en ligne, les formations Web-pro, dans divers domaines de droit.
- Répond aux demandes de formation sur mesure et participe régulièrement à l'organisation d'activités de formation lors des congrès ou des assemblées annuelles dans les différentes sections.

### Formation continue obligatoire

La formation continue obligatoire s'applique à tous les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre, à l'exception des membres « Avocats à la retraite ». Cette formation continue obligatoire doit être d'une durée de 30 heures sur une période de deux ans.

Une foire aux questions a été développée sur le site Web du Barreau pour répondre aux principales interrogations et le Registre des formations reconnues présente les formations offertes.

### Mon dossier de formation continue

Votre dossier de formation continue doit être mis à jour régulièrement au gré des formations que vous suivez. Accédez en tout temps à votre dossier de formation continue en vous rendant à l'adresse [www.barreau.qc.ca/declaration-fco/](http://www.barreau.qc.ca/declaration-fco/)

---

Pour joindre le Service de la formation continue :

**514 954-3460 ou 1 800-361-8495, poste 3460.**

**[formation@barreau.qc.ca](mailto:formation@barreau.qc.ca)**



VISITEZ le [www.barreau.qc.ca/avocats/formation-continue/obligatoire/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/formation-continue/obligatoire/index.html) pour en savoir plus sur les activités de formation et la formation continue obligatoire et consulter le Registre des formations reconnues.

## Le Service de recherche et de législation

### Le Service de recherche et de législation :

- Rédige des projets d'amendements à la *Loi sur le Barreau* ou aux règlements de l'Ordre et formule des opinions juridiques à l'interne sur le droit professionnel.
- Assure la publication de guides, de recueils ou d'articles concernant notamment la déontologie et l'exercice de la profession.
- Examine l'évolution générale de la législation et de l'administration de la justice en assurant le secrétariat d'une quarantaine de comités.
- Prépare les interventions du Barreau en matière de législation sous forme de mémoires ou de lettres adressés principalement à l'Assemblée nationale, à la Chambre des communes, aux ministres fédéral et provincial de la Justice et aux ministres responsables de chacune des législations faisant l'objet de commentaires ou d'interventions. Joue un rôle de juriconsulte auprès de l'État.
- Participe au positionnement du Barreau comme leader d'opinion en matière de droits fondamentaux, de droit professionnel et d'administration de la justice.

---

Pour joindre le Service de recherche et législation :

**514 954-3468 ou 1 800 361-8495, poste 3468.**



VISITEZ le [www.barreau.qc.ca/actualites-medias/positions/index.html](http://www.barreau.qc.ca/actualites-medias/positions/index.html)  
pour consulter l'ensemble des positions du Barreau.

## Le Service aux membres

### Le Service aux membres :

- Assure un lien privilégié entre le Barreau, ses membres et les associations d'avocats et favorise le sentiment d'appartenance à l'Ordre.
- Effectue le secrétariat de nombreux comités, notamment celui de la pratique privée et de la justice participative, de l'assurance juridique, des avocats et des avocates en entreprise, des femmes dans la profession, de la conciliation travail-famille et des jeunes.
- Est responsable de la formation, du contrôle de la compétence, de la délivrance d'une attestation et de la discipline des sténographes.
- Assure le lien avec les associations d'avocats œuvrant dans différents domaines de droit en leur offrant un soutien administratif et une collaboration très étroite dans tous leurs projets d'événements et leurs communications avec leurs membres.
- Gère le Service de garde des avocats de la défense, *Urgence avocat*, dans toute la province.
- Voit à la promotion de l'équité et de la diversité au sein de la profession. Pour ce faire, recueille des données, diffuse les meilleures pratiques et offre de la formation (voir égalité et équité p. 43).

En lien avec la mission du Barreau, le Service aux membres a pour objectifs précis de développer le sentiment d'appartenance des avocates et des avocats envers le Barreau du Québec et de promouvoir l'équité et la diversité au sein de la profession. La philosophie du Service colore son action et se lit comme suit : « Soucieux de répondre à vos besoins et préoccupations, nous avons à cœur le développement de vos projets visant à enrichir vos compétences et à favoriser la diversité et l'équité ».

---

Pour joindre le Service aux membres :

**514 954-3445 ou 1 800 361-8495, poste 3445.**

---

Médiation familiale

Médiation civile, commerciale et travail

Médiation aux petites créances

Médiation franco-québécoise :

**514 954-3494 ou le 1 800 361-8495, poste 3494**

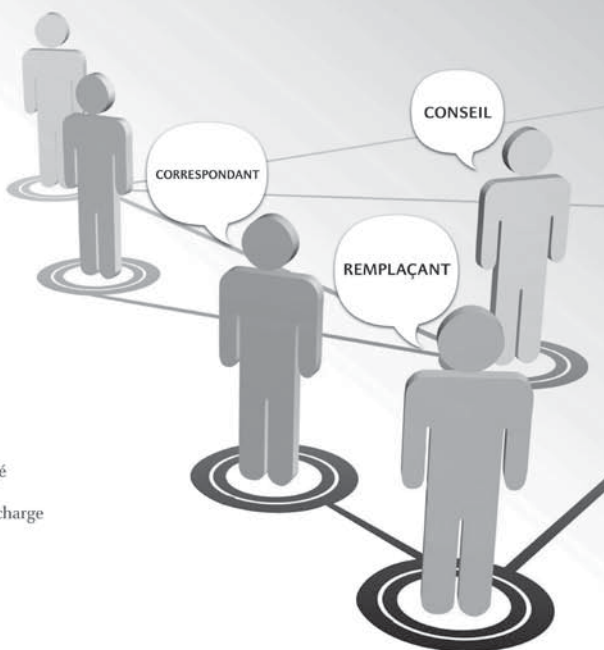


VISITEZ le [www.barreau.qc.ca/associations/index.html](http://www.barreau.qc.ca/associations/index.html) pour consulter la liste des associations auxquelles les avocats peuvent adhérer et dont le secrétariat est assuré par le Barreau.

# TROUVEZ L'AVOCAT QU'IL VOUS FAUT

Le RÉSEAU-CONSEIL,  
c'est faire appel à :

- **UN AVOCAT-CONSEIL**  
L'avocat-conseil est consulté par des collègues pour son expertise dans des domaines de droit précis.
- **UN AVOCAT CORRESPONDANT**  
L'avocat correspondant se voit confier des mandats ponctuels par un collègue qui souhaite sous-traiter des mandats dans d'autres districts judiciaires ou d'autres domaines de droit.
- **UN AVOCAT REMPLAÇANT**  
L'avocat remplaçant prend la relève d'un collègue le temps d'une absence temporaire (congé de maternité, congé parental, congé de maladie, vacances, surcharge de travail, etc.).



Barreau   
du Québec

Pour trouver un avocat ou vous inscrire  
au registre de Réseau-conseil :

[www.barreau.qc.ca/avocats/services/reseau-conseil/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/services/reseau-conseil/index.html)

# Le Service des communications

## Le Service des communications :

- Appuie les services, certains organismes affiliés et les sections du Barreau dans leurs communications internes et externes et participe ainsi activement à la réalisation de la mission de l'Ordre.
- Est responsable du site Web du Barreau du Québec et des communications qui en émanent.
- Mène des campagnes d'information auprès du public et des membres.
- Produit et diffuse la campagne de publicité de l'Ordre et la série télévisée *Le Droit de savoir*.
- Assure la gestion de toutes les relations avec les médias : communiqués et conférences de presse, diffusion des positions du Barreau, références d'avocat, etc.
- Mène les campagnes d'information publique telles que celles sur l'assurance juridique, la justice participative, le langage clair et les services du Barreau aux citoyens.
- Produit le *Journal du Barreau* et le cyberbulletin *Le Bref*, lesquels sont principalement destinés à l'ensemble de la communauté juridique.
- Voit à la production et à la distribution de plusieurs publications du Barreau s'adressant au grand public et aux membres de l'Ordre.
- Planifie, organise et gère la tenue des événements internes et externes, tant pour les employés que pour le Cabinet du bâtonnier et la Direction générale incluant, entre autres, le Congrès annuel, les dîners avec le DG, les conseils généraux et la tournée des sections.
- Assure le respect du protocole et coordonne la participation du bâtonnier aux événements spéciaux, aux visites des délégations du Barreau à la Rentrée de Paris et lors des visites des délégations étrangères au Barreau du Québec.

---

Pour joindre le Service des communications :

**514 954-3440 ou 1 800 361-8495, poste 3440.**

---

Suivez les activités du Barreau sur :



**VISITEZ** le [www.barreau.qc.ca/actualites-medias/index.html](http://www.barreau.qc.ca/actualites-medias/index.html) pour consulter les archives des communiqués de presse et le cyberbulletin *Le Bref*.  
**VOIR** la section *Renseignements pratiques* – Les publications du Barreau pour obtenir davantage d'information sur les publications, incluant le *Journal du Barreau*.



**SUIVEZ le Barreau**

**sur les RÉSEAUX SOCIAUX pour :**

- ▶ Demeurer informé en tout temps et partout sur les positions et les activités du Barreau
- ▶ Réseauter
- ▶ Échanger de l'information entre professionnels

Et plus encore !




**Barreau**  
du Québec 

**2<sup>e</sup> partie**

**Renseignements pratiques**





# DÉMARQUEZ-VOUS, ARMÉ DE L'EXPÉRIENCE LA PLUS RECHERCHÉE

Avec SOQUIJ,  
démarquez-vous dès le premier jour.

Vous êtes stagiaire ou vous avez été admis au tableau de l'Ordre il y a moins de 24 mois? Le programme **SOQUIJ dès aujourd'hui**, destiné aux jeunes juristes, vous donne accès à tous nos produits et services en ligne, incluant AZIMUT et les Express 2.0, avec un rabais avantageux\*.

Rendez-vous à [soquij.qc.ca/desaujourd'hui](https://soquij.qc.ca/desaujourd'hui).

\*Certaines conditions s'appliquent.



## Associations

Les avocats et avocates peuvent adhérer à différentes associations selon leurs domaines de droit, leur lieu ou nombre d'années (jeunes barreaux) de pratique. Le secrétariat de 19 d'entre elles est effectué par le Service aux membres du Barreau du Québec.

### Voici la liste de ces associations :

- Association canadienne italienne des juristes du Québec (ACIJQ)
- Association de droit Lord Reading
- Association des avocats en droit carcéral
- Association des avocats en droit de la jeunesse
- Association des avocats et avocates de province (AAP)
- Association des avocats et avocates en droit familial du Québec (AAADFQ)
- Association des avocats et avocates représentant les bénéficiaires des régimes d'indemnisation publics
- Association des avocats et notaires noirs du Québec (ANNQ)
- Association des avocats hispanophones du Québec (AAHQ)
- Association des familialistes de Québec
- Association des Jeunes Barreaux du Québec (AJBQ)
- Association des juristes pour l'avancement de la vie artistique (AJAVA)
- Association des membres du Barreau oeuvrant hors Québec
- Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (AIFI)
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense (AQAAD)
- Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI)
- Groupe de droit collaboratif du Québec
- Regroupement des praticiens du droit des marques de commerce (RPM)
- Société de droit international économique (SDIE)



VISITEZ le [www.barreau.qc.ca/associations/index.html](http://www.barreau.qc.ca/associations/index.html) pour en savoir plus sur les associations (dont le secrétariat est effectué par le Barreau ou non).

# Assurance juridique

## Parlez-en à votre client !

- Assurance juridique à partir d'environ 4 \$ par mois !  
Une protection contre les aléas de la vie courante

L'assurance juridique permet de retenir les services de l'avocat de son choix afin de prévenir ou de régler une très grande partie des différends de la vie courante. Un excellent moyen de faire valoir ses droits, à très peu de frais !

## Trousse d'information sur l'assurance juridique

Une trousse d'information sur l'assurance juridique est disponible. Celle-ci comprend une foule de renseignements et d'outils pour en savoir davantage sur ce produit d'assurance qui améliore l'accès aux services juridiques et la façon de transiger avec les assureurs. Pour vous procurer cette trousse d'information, remplissez le bon de commande au [www.barreau.qc.ca/avocats/cabinet/promotion/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/cabinet/promotion/index.html)

---

Pour obtenir des renseignements sur la façon très simple de transiger avec les clients munis d'une assurance juridique, communiquez avec le Barreau du Québec :

**I 866 954-3529**

---

Visionnez la vidéo *Cinq minutes pour comprendre l'assurance juridique* sur :



ou y accéder directement :



VISITEZ le [www.assurancejuridique.ca](http://www.assurancejuridique.ca) pour en savoir plus sur l'assurance juridique, les différentes couvertures offertes par les assureurs participants et le mode d'emploi pour les réclamations d'honoraires aux assureurs.

# Assurance responsabilité professionnelle



## Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

### La mission du Fonds d'assurance

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle a pour mission d'assurer, dans un but non lucratif et à long terme, la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec.

### La souscription obligatoire

La souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec est obligatoire pour tout avocat inscrit au Tableau de l'Ordre (article 1 du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec*).

L'inscription au Tableau de l'Ordre entraîne la souscription automatique au Fonds d'assurance. Il n'est donc pas nécessaire d'en faire la demande, contrairement à l'exemption.

### Les exemptions

L'article 2 du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* énonce les situations pour lesquelles il est possible d'obtenir une exemption, sur demande.

L'avocat qui désire se prévaloir de l'un ou l'autre des motifs d'exemption prévus doit remplir un formulaire de demande, que l'on retrouve à l'annexe 1 du Règlement et le joindre à son paiement de cotisation. Ce formulaire est disponible à l'adresse suivante : [www.barreau.qc.ca/pdf/formulaires/avocats/tableau-ordre/exemption-assurances.pdf](http://www.barreau.qc.ca/pdf/formulaires/avocats/tableau-ordre/exemption-assurances.pdf)

L'avocat ainsi exempté le demeure jusqu'à ce qu'il présente une demande de souscription au Fonds d'assurance; cela signifie qu'il n'a pas à renouveler sa demande d'exemption chaque année.

## La garantie

La limite de garantie est de 10 millions de dollars par sinistre, sous réserve

- d'une limitation interjuridictionnelle de 1 million de dollars;
- d'une limitation relative à l'endommagement de biens confiés à un assuré de 1 million de dollars;
- et d'une limitation de 1 million de dollars pour les titulaires d'un permis spécial ou pour les conseillers en loi.

Il n'y a aucune franchise applicable, ni limite annuelle.

## Ce qui est couvert par le contrat du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Le contrat d'assurance couvre « tous les services qui ont été rendus ou qui auraient dû être rendus par l'assuré désigné, directement ou indirectement, dans le seul exercice de la profession d'avocat, en tant que membre en règle du Barreau du Québec... » (article 1.04 a). Évidemment, cette protection est assujettie à l'ensemble des autres modalités du contrat d'assurance.

## La prime

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2013, la prime annuelle à payer est de 600 \$.

La prime d'assurance responsabilité professionnelle est intégrée à l'avis de cotisation afférente à l'inscription annuelle au Tableau de l'Ordre, transmis par le Barreau du Québec. La prime est donc payable au Barreau, comme agent perceuteur pour le Fonds d'assurance, suivant les mêmes modalités que celles en vigueur pour les cotisations générales.

## L'avis au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle

Le contrat d'assurance impose à l'assuré l'obligation de déclarer tout fait ou circonstance susceptible de donner ouverture à une réclamation.

Ainsi, dès que l'avocat se fait reprocher, verbalement ou par écrit :

- la qualité des services rendus;
- ou son omission de rendre des services;
- ou son attitude dans le dossier qui aurait causé un préjudice à un tiers;
- ou encore, dès qu'il s'aperçoit qu'une erreur a été commise, il doit communiquer sans délai avec le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Le personnel du Fonds d'assurance est disponible pour répondre aux questions. Cependant, il est à noter que l'avis doit se faire par écrit. Le formulaire *Déclaration de l'assuré* est disponible sur le site Internet du Fonds d'assurance à l'adresse suivante : [www.assurance-barreau.com/export/sites/farpbq/pdf/FARPBQ-declaration-assure.pdf](http://www.assurance-barreau.com/export/sites/farpbq/pdf/FARPBQ-declaration-assure.pdf)

## La prévention

Identifier les sources d'erreurs et suggérer des moyens pratiques afin de les éviter demeure une priorité pour le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, le Fonds d'assurance a publié un *Guide de prévention en responsabilité professionnelle* que l'on retrouve sur le site Internet du Fonds d'assurance à l'adresse suivante : [www.assurance-barreau.com/export/sites/farpbq/fr/pdf/guideprev042011.pdf](http://www.assurance-barreau.com/export/sites/farpbq/fr/pdf/guideprev042011.pdf)

Aussi, le Fonds d'assurance publie périodiquement un bulletin de prévention, *Praeventio*, à l'intention des assurés, afin d'attirer leur attention sur les différents pièges inhérents à l'exercice du droit.

---

Pour joindre le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle :

**514 954-3452 ou 1 800 361-8495, poste 3452.**

**[assuranceresponsabilite@barreau.qc.ca](mailto:assuranceresponsabilite@barreau.qc.ca)**



**VISITEZ** le [www.assurance-barreau.com](http://www.assurance-barreau.com) pour plus d'information sur le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.



## Bébé bonus et APTA

Le Barreau du Québec  
offre deux programmes d'assistance  
parentale à ses membres qui  
deviennent parents. Visitez  
le site du Barreau pour les  
connaître et pour remplir  
les formulaires  
requis.

[www.barreau.qc.ca/avocats/services/assistance-parentale/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/services/assistance-parentale/index.html)

# Le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)



CENTRE D'ACCÈS À  
L'INFORMATION JURIDIQUE

Le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) met à la disposition des membres du Barreau du Québec et de la magistrature une gamme exhaustive de services, en bibliothèque et en ligne, en matière d'accès à l'information juridique.

## CAIJ INTERNET

Outre un accès sans frais aux outils de recherche de la suite JuriBistro<sup>MD</sup>, le site Internet du CAIJ permet un accès aux publications du Barreau du Québec (*Développements récents*, *Collection de droit*, etc.), aux articles de périodiques juridiques canadiens, aux codes, chartes, lois, signets juridiques et offre des alertes RSS. Une version du site Internet est également disponible sur les appareils mobiles.

La Suite JuriBistro<sup>MD</sup> comprend **BIBLIO** le catalogue de bibliothèques, **CONCERTO**, l'outil de recherche en langage naturel qui permet de repérer de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine. La banque de questions de recherche **TOPO**, composée de plus de 2 700 questions régulièrement mises à jour, fait office de recherche électronique. Finalement, **THEMA** propose une multitude d'informations et de ressources dans de nombreux sujets de droit.

## CAIJ BIBLIOTHÈQUE

Le CAIJ offre des séances de formations sans frais sur les outils JuriBistro<sup>MD</sup> afin de faciliter l'utilisation optimale de ces produits. Une autre formation est également offerte en bibliothèque soit *Législation québécoise et fédérale : passez maître dans l'art de la recherche*. Les formations du CAIJ sont reconnues par le Barreau dans le cadre du programme de formation continue obligatoire. Pour s'inscrire à l'une de nos séances de formation : [formation@caij.qc.ca](mailto:formation@caij.qc.ca).

## CAIJ FORMATION

Le CAIJ est présent dans 39 palais de justice du Québec. Le réseau de bibliothèques de droit offre, par le biais d'outils technologiques à la fine pointe, un accès privilégié à des collections exhaustives dans tous les domaines de droit ainsi que des accès **sans frais** à plusieurs banques de données commerciales (REJB, AZIMUT, Quicklaw, etc.).

## CAIJ RECHERCHE

Le CAIJ propose les services d'une équipe de professionnels de la recherche juridique pouvant fournir de l'assistance à la recherche aux membres du Barreau, quel que soit le domaine de pratique. Le service de recherche est offert par téléphone : 1 877 666-2057, par courriel : [recherche@caij.qc.ca](mailto:recherche@caij.qc.ca) et sur place.



VISITEZ le [www.caij.qc.ca](http://www.caij.qc.ca) pour accéder à tous les services du CAIJ.  
VISITEZ la version mobile du site Web du CAIJ à [m.caij.qc.ca](http://m.caij.qc.ca)

## Carte de membre

Sur transmission de votre inscription annuelle et sur paiement de vos cotisations et de votre prime d'assurance responsabilité, vous recevez normalement dans les 15 jours ouvrables votre carte de membre. Votre carte annuelle vous est envoyée sans frais.

Cependant, pour obtenir un duplicata de cette carte en cas de perte, des frais de 5,70 \$ (taxes incluses) seront exigés.



Si vous n'avez pas reçu votre carte ou pour obtenir un duplicata, veuillez communiquer avec le Service des finances :

**514 954-3417 ou 1 800 361-8495, poste 3417.**

**Télec. : 514 954-3488**

**slussier@barreau.qc.ca**

## Numéro de membre du Barreau du Québec

Sur cette carte figure votre numéro de membre du Barreau du Québec qui vous identifie auprès de l'Ordre. Ce numéro comporte six chiffres et un tiret suivi d'un autre chiffre (xxxxxx-x).

## Code d'identification numérique

Si vous avez reçu votre carte de membre, vous avez également un code d'identification numérique (CIN). Composé de 15 chiffres et lettres, il se trouve à gauche de la carte, sous l'adresse de l'Ordre. Ce code est essentiel pour vous identifier sur les applications Web du Barreau du Québec. Si vous avez égaré votre carte et souhaitez que l'on vous communique à nouveau votre CIN, vous devez en faire la demande vous-même, par téléphone ou en personne au 514 954-3455. Pour des raisons de sécurité, le préposé vous demandera de vous identifier à l'aide d'une question personnelle.

# La carte bilingue avec photo du Barreau du Québec

Vous avez à vous déplacer au Canada ou à l'étranger dans le cadre de votre travail ?

La carte bilingue avec photo vous sera très utile en vous permettant de vous identifier rapidement.

**Demandez-la maintenant !**



La carte bilingue avec photo est disponible sur demande au coût de 87 \$ (taxes non comprises).



Obtenir le formulaire et connaître les étapes à suivre :  
[www.barreau.qc.ca/avocats/tableau-ordre/carte/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/tableau-ordre/carte/index.html)

Pour plus d'information :  
514 954-3400, poste 3337  
1 800 361-8495  
[mfontaine@barreau.qc.ca](mailto:mfontaine@barreau.qc.ca)

Barreau  
du Québec 

# Certificat et attestation de membre

## Version complète

Ce document est délivré uniquement aux membres du Barreau du Québec qui désirent être admis dans un autre Barreau ou exercer à l'extérieur de la province dans une juridiction qui exige un tel certificat. Une demande, au moyen du formulaire « Requête pour émission d'un certificat » disponible sur le site Web du Barreau du Québec, doit être faite par le membre et retournée au Service des greffes du Barreau du Québec. Le Barreau du Québec vous fournira ce document dans un délai de 3 jours, pourvu que vous ayez acquitté les frais. Il en coûte 50 \$ + taxes pour obtenir la version complète du certificat de membre.

## Version abrégée

Ce document est délivré aux membres qui désirent postuler un emploi, déposer une candidature à la magistrature ou prouver qu'ils sont membres du Barreau du Québec. Le Barreau du Québec vous fournira ce document dans un délai de 3 jours, pourvu que vous ayez acquitté les frais. Il en coûte 25 \$ + taxes pour obtenir la version abrégée du certificat de membre.

## Attestation de membre

Ce document est délivré à toute personne désirant obtenir la preuve du statut d'un avocat membre ou d'une personne qui a déjà été membre du Barreau du Québec, mais qui ne l'est plus. Le Barreau du Québec vous fournira ce document dans un délai de 3 jours, pourvu que vous ayez acquitté les frais. Il en coûte 25 \$ + taxes pour obtenir une attestation de membre.

---

Pour obtenir un certificat ou une attestation de membre du Barreau, veuillez communiquer avec la préposée au greffe de discipline :

**514 954-3400, poste 3657,**  
**ou sans frais 1 800 361-8495, poste 3657**  
**attestation@barreau.qc.c**

# DES SERVICES à la portée de tous...

## Faites d'une pierre deux coups !

Effectuez vos changements d'adresse au **TABLEAU DE L'ORDRE** et soyez ainsi assuré que vos nouvelles coordonnées seront inscrites là où il le faut dans tous les services du Barreau.



The screenshot shows the website interface for 'Barreau du Québec'. At the top, there is a navigation bar with 'Tout sur le Barreau', 'Pour le public', and 'Pour les avocats'. Below this, there are links for 'Devenir avocat', 'Vidéos', 'Publications', and 'Activités médias et positions'. The main content area is titled 'POUR LES AVOCATS' and contains a 'Tableau de l'Ordre (coordonnées, statut)' section. A hand cursor points to a large link that says 'Tableau de l'Ordre (coordonnées, statut)'. To the right, there is a search bar and a sidebar with various announcements and news items.

Le site du Barreau du Québec, un monde à votre portée !  
**www.barreau.qc.ca**

## **Code d'impliqué permanent (Code de l'avocat à la Cour)**

Tous les avocats qui exercent en droit criminel doivent obtenir un numéro d'identification auprès du ministère de la Justice du Québec pour plaider.

En matière civile, l'avocat travaillant pour un cabinet d'avocats peut utiliser le numéro d'identification de ce bureau. L'avocat qui exerce seul DOIT, comme en matière criminelle, obtenir auprès du ministère de la Justice du Québec un numéro d'identification pour plaider.

Ce code d'identification est composé de deux lettres et de quatre chiffres. La première lettre est « A » pour avocat. La deuxième lettre est habituellement la première lettre du nom de famille. Viennent ensuite trois chiffres, et enfin, le quatrième chiffre est l'autovérificateur.

Le bureau de la région de Montréal-Centre attribue tous les numéros d'identification pour les avocats du Québec.

---

Pour obtenir un formulaire de demande ou le retourner dûment rempli :

**Palais de justice de Montréal**

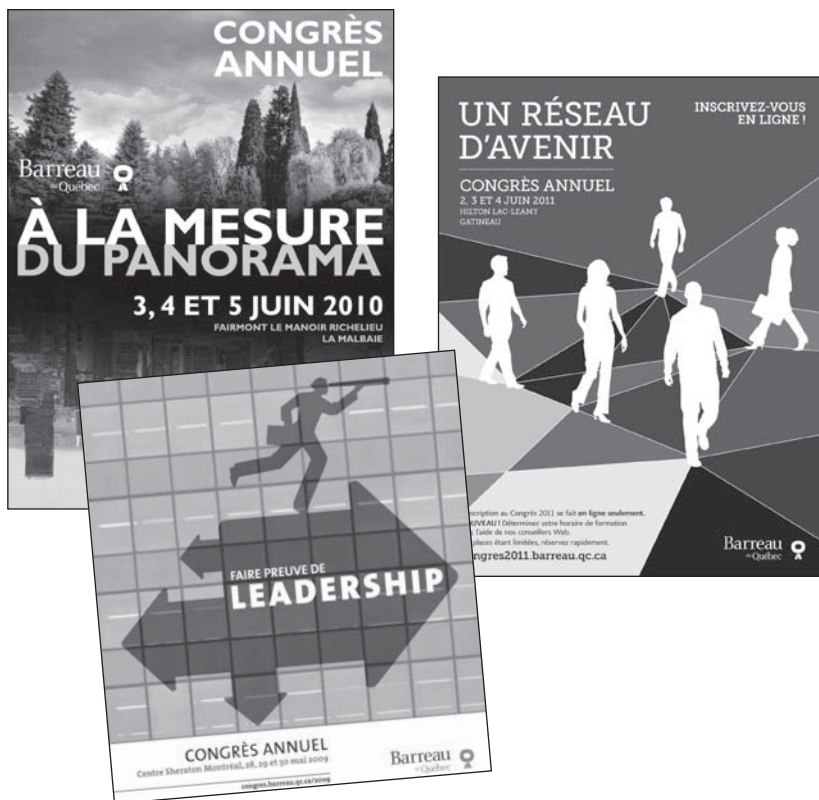
**1, rue Notre-Dame Est, bureau 1.160**

**Montréal (Québec) H2Y 1B6**

**514 393-2069**

**Télec. : 514 393-2238**

# Congrès annuel du Barreau du Québec



Des tarifs spéciaux sont offerts à tous les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre depuis moins de cinq ans pour leur inscription au Congrès du Barreau. Le prochain Congrès aura lieu à Québec, les 7, 8 et 9 juin 2012.

Surveillez les publicités dans le *Journal* ou le site Web du Barreau pour obtenir davantage de renseignements sur l'inscription, les ateliers offerts, etc.

Pour obtenir des renseignements sur les tarifs spéciaux :

**514 954-3400, poste 3614, ou 1 800 361-8495, poste 3614.**



## Services offerts

### Assurance de dommages (Dale Parizeau Morris Mackenzie)

- La meilleure offre qui procure un rabais de 10 % et même de 15 % sur la concurrence (rabais s'appliquant auprès de l'assureur dominant, d'autres conditions peuvent s'appliquer)
- Accès à une variété d'assureurs pour répondre aux besoins particuliers de certains membres du Barreau
- Service de réclamations de 8 heures à 20 heures, 7 jours sur 7

### Assurance de personnes (Michel Rhéaume et associés)

- Contrat sur mesure pour les membres du Barreau
- Définition d'invalidité protégeant l'exécution des fonctions habituelles jusqu'à 65 ans ou 70 ans
- Délai de carence varié pour répondre aux différents besoins des membres du Barreau; délai de carence de 30, 60, 90, 120 ou 720 jours. Dans certains cas, la période d'indemnisation peut débuter le premier jour d'invalidité
- Tarifs des plus concurrentiels

### Fonds de placement du Barreau du Québec

- Conçus spécifiquement pour les membres du Barreau depuis 1986
- Plus de 200 millions d'actifs
- Aucun frais d'entrée, aucuns frais de sortie; frais de gestion parmi les plus bas sur le marché
- Cinq gestionnaires professionnels, parmi les meilleurs au Canada
- Même philosophie de placement depuis 1986 : sécurité du capital d'abord alliée ensuite aux meilleurs rendements

### Fournitures de bureau (Lyreco)

- Prix concurrentiels
- Catalogue des produits les plus souvent utilisés par les avocats à de meilleurs prix
- Livraison en 24 h à peu près partout dans la province

## **Fournitures d'imprimantes (RAM gestion d'achats)**

- Prix concurrentiels
- Service personnalisé
- Grand choix d'imprimantes, télécopieurs ou multifonctions

## **JuriCarrière**

- Service de placement en ligne
- Inscription gratuite pour les membres du Barreau, sauf pour les candidats voulant conserver l'anonymat
- Offres d'emploi affichées sur le babillard instantanément

## **JuriFamille**

- Application Web de calcul des pensions alimentaires
- Rapide, convivial et économique
- Service de soutien en ligne
- 250 \$/an maximum ou 35 \$/mois (taxes en sus)
- Inscription sur le site de [jurifamille.com](http://jurifamille.com)

## **Location d'œuvres d'art (Artothèque)**

- Bibliothèque d'œuvres d'art
- Remise de 15 % sur la carte de membre annuelle
- Remise de 15 % sur les tarifs de location à domicile

## **Perception des honoraires par carte de crédit (Global Payments Inc.)**

- Taux privilégiés
- Plusieurs solutions pour différentes fréquences d'utilisation
- Partage d'un seul terminal entre plusieurs usagers

## **Service de location de voiture - à court terme (Budget)**

- Tarifs préférentiels
- Kilométrage illimité pour les avocats de Montréal

## **Service de courriels sécurisés (MIS International)**

- Services garantissant la confidentialité des courriels

- Le destinataire peut répondre en utilisant le même système sécurisé sans y être abonné
- Un seul frais annuel minime

### **Service de soutien informatique en ligne (CDMS)**

- Service disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine
- Nature et étendue des services en fonction de vos besoins
- Tarifs concurrentiels

### **Services financiers (Banque Nationale)**

- Multitude de services bancaires à tarifs privilégiés

### **Téléphonie sans fil (Telus Mobilité)**

- Tarifs avantageux
- Une grande quantité de forfaits pouvant répondre à tous les besoins
- BlackBerry ou Treo pour envoyer ou recevoir des courriels

---

Pour joindre la Corporation de services :

**514 954-3442 ou 1 800 361-8495, poste 3442.**



VISITEZ le [www.csbq.ca](http://www.csbq.ca) pour tout savoir sur les services offerts par la Corporation de services.

# Démission/Réinscription

## Démission

Si vous prévoyez démissionner du Tableau de l'Ordre, conformément à l'article 69 de la *Loi sur le Barreau*, et ne voulez pas avoir à acquitter les frais de cotisation annuelle, vous devez en informer par écrit, avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année (le cachet de la poste faisant foi), le directeur général du Barreau du Québec, M<sup>e</sup> Claude Provencher, à l'adresse suivante : M<sup>e</sup> Claude Provencher, 445, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

## Quelles sont les répercussions d'une démission ?

Toute personne qui démissionne perd son statut d'avocat, n'a plus le droit de poser aucun acte du ressort exclusif de la profession ni de faire usage du titre ou de se présenter de quelque façon que ce soit comme avocat.

**Note** : Il n'est pas possible de démissionner par courriel. En effet, vous devez obligatoirement nous faire parvenir un avis écrit signé et adressé au directeur général du Barreau du Québec, M<sup>e</sup> Claude Provencher.

## Réinscription

Par la suite, si une personne désire retrouver son statut d'avocat, elle devra présenter une requête en réinscription, payer les frais d'ouverture de dossier qui sont actuellement de 700 \$ (taxes en sus) et y joindre aussi le paiement des cotisations pour l'année en cours (qui inclut la prime d'assurance responsabilité professionnelle).

Dans un délai de 45 jours de la réception de sa requête, les intervenants prendront position à savoir s'ils s'opposent ou non à sa réinscription en regard des mœurs, conduite, compétence, connaissances et qualités requises à l'exercice de la profession. Si aucune objection n'est formulée, le requérant est réinscrit. Si toutefois une objection est formulée pour, entre autres, les mœurs, la conduite ou les compétences, il sera alors convoqué devant le Comité des requêtes pour une séance et des frais supplémentaires de 300 \$ plus taxes seront exigés. Par ailleurs, si on juge que le requérant s'est éloigné depuis trop longtemps de l'exercice du droit, les intervenants formuleront une objection relative aux connaissances, et une rencontre avec le sous-comité des équivalences s'imposera pour suggérer un programme de mise à jour, s'il y a lieu. Celui-ci est toujours proportionnel aux années d'éloignement et peut nécessiter, soit : des lectures supervisées, des cours et même, dans le cas d'un éloignement majeur, de refaire le Barreau et de passer les examens.

En ce qui concerne les impacts de la formation continue obligatoire lors du processus de réinscription, veuillez communiquer avec un responsable du Service de la formation continue au 514 954-3460 ou sans frais au 1 800 361-8495, poste 3460.

Pour plus de renseignements, vous pouvez également visiter le site Web à : [www.barreau.qc.ca/avocats/formation-continue/obligatoire/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/formation-continue/obligatoire/index.html)

---

Pour toute information quant au processus de réinscription, veuillez communiquer avec la préposée au greffe des requêtes :

**514 954-3400, poste 3410, ou 1 800 361-8495, poste 3410.**

**[greffe.requetes@barreau.qc.ca](mailto:greffe.requetes@barreau.qc.ca)**



VISITEZ le [www.barreau.qc.ca/avocats/tableau-ordre/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/tableau-ordre/index.html) pour en savoir plus sur le processus de démission et la réinscription et obtenir le formulaire de réinscription.

# École de sténographie judiciaire du Québec

École de  
sténographie  
judiciaire  
du Québec

L'École de sténographie judiciaire du Québec, mise sur pied par le Barreau du Québec en collaboration avec l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec, est la seule école responsable de la formation des sténographes officiels au Québec.

## Un métier très en demande

De 300 sténographes judiciaires officiels il y a 30 ans, il n'y en a plus que 170 aujourd'hui, dont seulement la moitié, par choix, travaille à temps plein et sur une base permanente. L'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec évalue une demande additionnelle de 100 à 150 sténographes judiciaires pour les prochaines années, surtout en région. Ces besoins offrent aux nouveaux sténographes officiels une place de choix dans le marché.

Les sténographes officiels sont un maillon essentiel de notre système de justice. La pénurie peut entraîner des retards dans l'administration de la justice dans certaines régions. C'est pourquoi l'École de sténographie judiciaire du Québec est toujours à la recherche de nouveaux étudiants. Parlez-en à vos proches !

---

Pour joindre l'École de sténographie judiciaire du Québec :

**514 439-1885**

**[infoecolesteno@barreau.qc.ca](mailto:infoecolesteno@barreau.qc.ca)**



**VISITEZ** le [www.ecoledesténographie.ca](http://www.ecoledesténographie.ca) pour obtenir davantage d'information sur l'École de sténographie judiciaire du Québec.

Éducaloi est un organisme sans but lucratif qui s'est donné pour mission d'informer les Québécois et les Québécoises de leurs droits et de leurs obligations en mettant à leur disposition de l'information juridique de qualité, diffusée dans un langage simple et accessible.

## En réalisant sa mission, Éducaloi poursuit plusieurs objectifs

- Favoriser une meilleure connaissance du droit, notamment des lois et règlements en vigueur.
- Assurer une plus grande compréhension du fonctionnement du système judiciaire.
- Démythifier le rôle des différents intervenants du monde judiciaire.
- Sensibiliser les différents acteurs sociaux, de même que la population, à l'importance de la justice dans la vie de tous les jours.
- Participer à l'éducation citoyenne des enfants et des adolescents.

## L'expertise d'Éducaloi : concilier droit et communication

- Depuis 11 ans maintenant, les juristes et les communicateurs qui composent l'équipe d'Éducaloi se spécialisent dans les communications juridiques s'adressant au grand public. Cette expertise amène Éducaloi à analyser les enjeux juridiques et communicationnels d'un message et à trouver un juste équilibre entre la rigueur juridique et la compréhension du langage juridique par le grand public.
- Reconnu comme un leader en matière de langage clair au Québec, Éducaloi travaille de pair avec la communauté juridique, plusieurs organisations gouvernementales et quelques entreprises pour un meilleur accès à la justice.

---

Pour connaître et comprendre ses droits et obligations :

**[www.educaloi.qc.ca](http://www.educaloi.qc.ca)**



VISITEZ le [www.educaloi.qc.ca](http://www.educaloi.qc.ca). Un outil efficace pour vous aider à discuter avec vos clients, dans un langage clair, de leurs droits et obligations.

## Égalité et équité

Le Barreau du Québec fait la promotion des droits et libertés, du droit à l'égalité et des valeurs d'équité et de diversité.

Tous les membres doivent pouvoir participer pleinement à la profession, sans obstacles liés à une caractéristique personnelle tels le sexe, la grossesse, l'origine ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle ou autre. Une brochure a été produite par le Barreau du Québec et l'information qui y est présentée rappelle brièvement les obligations qui se trouvent dans la *Charte des droits et libertés de la personne*, le *Code de déontologie des avocats* et autre législation applicable.

Dans le cadre de l'exercice de la profession au sein d'une société diversifiée, les membres doivent respecter la dignité et la valeur de toutes les personnes – client, collègue, employé et toute autre personne – et leur assurer un traitement sans discrimination.

Cette brochure vise à soutenir les membres dans la promotion de l'égalité dans leurs milieux de travail et dans l'exercice de la profession pour prévenir et éliminer la discrimination et le harcèlement.

Vous pouvez consulter cette brochure sur le site Web du Barreau : [www.barreau.qc.ca/pdf/publications/brochure-equite.pdf](http://www.barreau.qc.ca/pdf/publications/brochure-equite.pdf)

ou la télécharger :



VISITEZ le [www.barreau.qc.ca/avocats/equite/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/equite/index.html) pour obtenir des renseignements sur l'équité et la diversité au sein de l'Ordre.

## Qu'est-ce que la Fondation ?

La Fondation du Barreau du Québec est un organisme indépendant, sans but lucratif, qui a vu le jour en 1978.

La mission de la Fondation est de mettre en œuvre, de soutenir et de récompenser des activités qui ont pour objectif de mieux faire connaître la place du droit et le rôle de la profession juridique dans la société, notamment celles qui mettent l'accent sur les contributions doctrinales à l'étude du droit et celles qui contribuent à l'intérêt public de la communauté québécoise.

## Que fait la Fondation ?

- Grâce à son *Programme d'attribution de subventions*, la Fondation du Barreau du Québec joue un rôle de premier plan dans le domaine de la recherche juridique. Depuis 1982, elle a distribué au-delà de 2 millions de dollars en subventions de recherche.
- La Fondation récompense également chaque année, depuis 1984, des auteurs qui se distinguent par leurs écrits présentés au *Concours juridique*. À ce jour, elle a ainsi accordé un montant de 260 000 \$ aux auteurs des ouvrages primés. Le concours comprend quatre catégories **manuscrit d'article juridique**, **monographie et traité**, **nouvel auteur** et enfin **répertoire et manuels de pratique professionnelle**; ces catégories sont présentées en alternance, tous les deux ans, à l'exception de la catégorie « manuscrit d'article », qui revient chaque année.
- Depuis 1995, la Fondation a également initié des projets qui permettent au grand public d'avoir accès à des outils utiles et pratiques (guides, rapports d'enquête, etc.). À ce chapitre, plus de 1 230 000 \$ ont été investis dans la réalisation de ces diverses publications. En voici quelques exemples :
  - **Afin d'y voir clair, guide relatif à la gestion des documents technologiques**, destiné aux utilisateurs d'informatique qui fait la lumière sur certains aspects de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*;
  - **Vous avez des droits, prenez votre place !** Un juriguide destiné aux aînés, à leurs familles et aux intervenants susceptibles d'œuvrer auprès d'eux, publié en versions française et anglaise et déjà distribué à près de 210 000 exemplaires;
  - **Seul devant la cour**, une série de guides qui s'adressent aux personnes qui choisissent de se représenter seules devant les tribunaux, dont celui en matières civiles qui a été publié en 2009 alors que celui en matières

familiales l'a été en août 2010; paraîtront sous peu ceux en matières criminelles et pénales et en matières administratives.



## Comment la Fondation se finance-t-elle ?

Pour accomplir ses travaux, la Fondation du Barreau s'appuie sur l'engagement de généreux donateurs réguliers ou honoraires par le biais d'une contribution volontaire dans l'avis de cotisation du Barreau ou par ses gouverneurs qui sont personnellement invités à ce titre. De plus, elle compte sur les profits réalisés lors de ses activités bénéfice annuelles ainsi que sur d'autres dons, legs testamentaires ou assurances-vie dont elle peut être nommée bénéficiaire.

---

Pour joindre la Fondation :

**514 954-3461 ou 1 800 361-8495, poste 3461,**  
**infondation@barreau.qc.ca**



VISITEZ le [www.fondationdubarreau.qc.ca/publications/index.html](http://www.fondationdubarreau.qc.ca/publications/index.html)  
pour consulter les publications produites par la Fondation du Barreau.

## Hôtels d'affaires

Des tarifs ont été négociés auprès de certains hôtels pour les membres du Barreau du Québec. Lors de votre prochain séjour à Montréal, à Québec, à Brossard, à Gatineau, à Ottawa, à Sherbrooke ou même à Toronto, nous vous invitons à profiter de ces tarifs auprès de vos hôtels d'affaires.

---

Pour obtenir des renseignements sur les tarifs spéciaux :

**514 954-3400, poste 3614, ou 1 800 361-8495, poste 3614.**



VISITEZ le [www.barreau.qc.ca/avocats/services/hotels/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/services/hotels/index.html) pour connaître les hôtels participants et obtenir la description de leurs offres.

# Inscription annuelle et cotisations

Tout au long de sa carrière, l'avocat, pour être inscrit au Tableau de l'Ordre, doit respecter certaines modalités en regard des cotisations, du paiement de la prime d'assurance responsabilité (si applicable) et de l'inscription annuelle. Vous êtes tenus, à chaque année, conformément aux lois et règlements qui régissent votre profession, de remplir ces documents et d'acquitter vos cotisations pour confirmer et conserver votre statut au Tableau de l'Ordre.

## I. Paiement des cotisations

Pour porter le titre d'avocat et être inscrit au Tableau de l'Ordre, le futur avocat doit acquitter ses cotisations. Pour ce faire, il doit remplir le formulaire « Paiement de la cotisation et prime d'assurance » disponible sur le site Web du Barreau du Québec. Il est préférable que le candidat fasse parvenir son paiement de cotisation avant la date de sa prestation de serment. **C'EST SUR RÉCEPTION DU PAIEMENT QUE LA PERSONNE DEVIENT AVOCAT.** Le nouvel avocat est assuré automatiquement après sa prestation de serment et l'encaissement de sa cotisation. Ainsi, dès l'inscription complète au Tableau de l'Ordre, si celui-ci désire être exempté, il doit faire parvenir sa demande d'exemption en même temps que le formulaire « Paiement de la cotisation et prime d'assurance », disponible sur le site Web du Barreau du Québec. Pour connaître le montant de vos cotisations à payer, veuillez communiquer avec le Service des Finances.

Le Barreau a divisé les districts judiciaires de la province en 15 sections locales. Le montant de la cotisation varie selon la section dans laquelle le futur avocat désire être inscrit. Votre adresse de pratique détermine la section où vous serez inscrit. Si vous n'avez pas de lieu d'exercice, l'adresse de votre résidence déterminera votre domicile professionnel. Si vous résidez à l'extérieur du Québec, vous devez vous inscrire à l'une des 15 sections de votre choix, conformément aux articles 63 et 68.6 de la *Loi sur le Barreau*.

NOTA : Aucune facture n'est envoyée pour la première inscription au Tableau de l'Ordre. **Le futur avocat est responsable de son inscription, même si le paiement est effectué par son employeur.** Le Barreau du Québec ne procédera à aucune correction administrative afin de faire rétroagir l'inscription à la date d'assermentation. La date de la première inscription au Tableau de l'Ordre est primordiale puisqu'elle constitue le point de départ du calcul de l'expérience comme avocat membre du Barreau du Québec. **Tant que le futur avocat n'aura pas acquitté sa cotisation, le Barreau du Québec ne pourra l'inscrire au Tableau de l'Ordre et, par conséquent, il ne pourra poser aucun des actes de ressort exclusif aux avocats, conformément à l'article 128 de la *Loi sur le Barreau*.** Il est à noter que la date qui apparaîtra au Tableau de l'Ordre comme étant celle de l'inscription à titre de membre du Barreau du Québec sera la même que la date de paiement de cotisation.

## 2. Carte de membre

La carte de membre ainsi que les reçus officiels pour usage fiscal ainsi que la preuve d'assurance abrégée sont expédiés durant la semaine qui suit l'encaissement des cotisations. C'est sur cette carte que vous retrouverez votre numéro de membre ainsi que votre Code d'identification numérique (CIN) qui vous donnera accès à plusieurs services en ligne disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

## 3. Inscription annuelle

Afin de vous acquitter de vos obligations, vous devez vous rendre sur le site Web du Barreau du Québec à l'adresse suivante [www.barreau.qc.ca/avocats/tableau-ordre/inscription/index-prive.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/tableau-ordre/inscription/index-prive.html) et compléter le formulaire en ligne. Veuillez noter que votre CIN sera nécessaire pour effectuer cette opération.

### Le renouvellement de votre inscription au Tableau de l'Ordre

Pour les années subséquentes, tous les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre recevront par voie électronique ou par courrier, des documents pour le renouvellement de l'inscription et le paiement des cotisations et de la prime d'assurance responsabilité professionnelle. Il importe de respecter la date limite du **1<sup>er</sup> avril** pour faire parvenir ces documents au Barreau. Vous êtes également responsable de votre inscription même si le paiement est effectué par votre employeur.

---

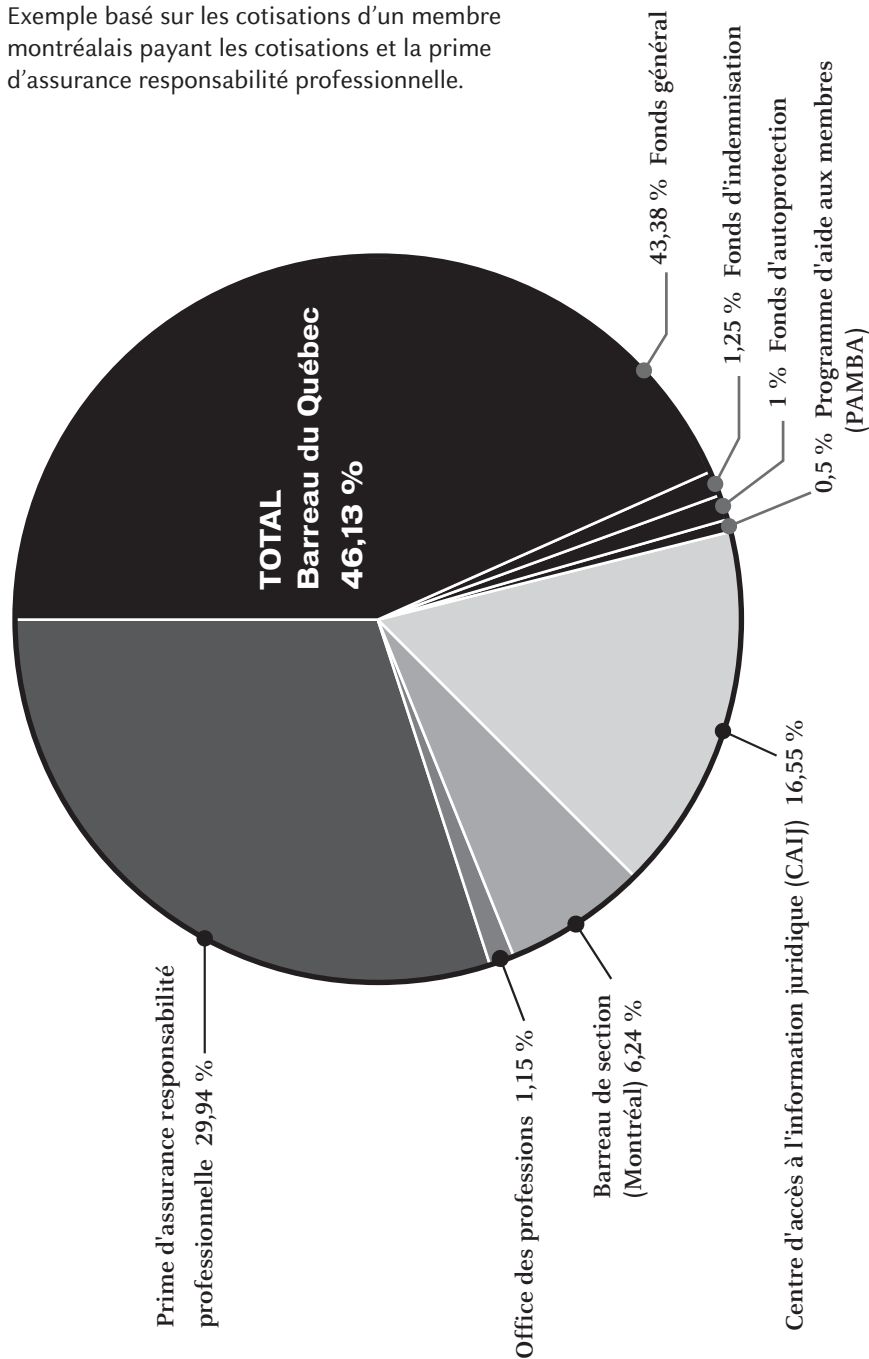
Pour information sur votre cotisation et l'inscription au Tableau de l'Ordre :  
**514 954-3400, poste 3417 ou 1 800 361-8495, poste 3417.**



**VISITEZ** le [www.barreau.qc.ca/devenir-avocat/assermentation/index.html](http://www.barreau.qc.ca/devenir-avocat/assermentation/index.html) pour consulter le document d'information concernant l'inscription au Tableau de l'Ordre et la cotisation. Le formulaire de paiement de cotisation est disponible à la page 13 de ce document en ligne.

## Répartition de la cotisation (exemple 2010-2011)

Exemple basé sur les cotisations d'un membre montréalais payant les cotisations et la prime d'assurance responsabilité professionnelle.



## Jeunes Barreaux

Chaque jeune avocat de dix ans et moins de pratique au Québec est représenté par l'une des trois associations suivantes : AJBM (Montréal), AJBQ (Province) et JBQ (Québec).



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL  
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTRÉAL

### Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM)

L'AJBM, fondée en 1898, regroupe les avocats de 10 ans et moins de pratique inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec. L'AJBM est dirigée par un conseil d'administration formé de 15 avocats qui offrent bénévolement leur temps afin d'assurer la poursuite des objectifs de l'AJBM, et ce, en collaboration avec les comités, un secrétariat permanent et plus d'une centaine de bénévoles. Un Conseil des gouverneurs composé de membres éminents de la profession juridique et du monde des affaires agit également à titre de comité consultatif de l'AJBM.

L'AJBM, qui représente plus de 4200 membres, est de ce fait, la plus grande association de jeunes avocats au monde, en terme de nombre pour une seule ville. L'AJBM représente de jeunes avocats oeuvrant dans tous les domaines du droit où ils font leur marque sur le plan professionnel. Ils forment un groupe influent, engagé dans la communauté, et sont appelés à devenir des chefs de file dans toutes les sphères de la société.

L'AJBM a comme mission, d'une part, de veiller à défendre et promouvoir les intérêts des jeunes avocats de Montréal en leur offrant divers services (formations, mentorat, avocats-conseils, activités de réseautage professionnel, activités culturelles, sociales et sportives) ainsi qu'en prenant position sur les sujets d'actualité juridique nationale et internationale sous forme de lettres, communiqués ou mémoires. D'autre part, elle offre des services juridiques *pro bono* à la population (Juri-conseil aux entreprises, services de préparation à une audition devant la Cour du Québec, division des petites créances devant la Commission des relations du travail et devant la Régie du logement, « Mercredi, j'en parle à mon avocat », service d'information juridique criminelle et pénale à la Cour municipale et la Clinique juridique téléphonique annuelle).

---

Pour joindre l'AJBM, pour participer aux activités ou pour contribuer aux services juridiques *pro bono* :

**514 954-3450**

**info@ajbm.qc.ca**

### Association des jeunes barreaux du Québec (AJBQ)



L'AJBQ, créée en mars 1998, promeut et défend les intérêts des avocats de dix ans et moins de pratique (à l'exception de Montréal et Québec) tout en

établissant des liens permanents entre les différentes sections. Pour ce faire, l'AJBQ dispose d'un poste d'observateur au Conseil général du Barreau du Québec et d'un siège au Comité de direction de l'Association du Barreau canadien - division Québec, ce qui lui permet de faire entendre sa voix et faire connaître ses positions. L'AJBQ participe également à la Table de concertation des jeunes avocates et avocats du Québec.

L'AJBQ est composée de trois comités : le comité de législation et de pratique professionnelle (suivi des projets de loi et recommandations); le comité des communications (communications internes et externes, notamment le développement du logo et du site web); le comité de financement (solutions aux problèmes financiers et démarches afin d'obtenir l'aide nécessaire au bon fonctionnement de l'AJBQ).

---

Pour joindre l'AJBQ :

**514 954-3471 ou 1 800 361-8495, poste 3471**

**info@ajbq.net**

## Jeune Barreau de Québec (JBQ)



Depuis 1914, le Jeune Barreau de Québec (JBQ) représente tous les avocats de la section de Québec. En plus de représenter ses membres auprès des instances du Barreau de Québec et du Barreau du Québec, le JBQ accueille les nouveaux membres dans la profession, organise des activités sociales et de formation tout en mettant sur pied divers projets à vocation sociale. Le JBQ publie également le journal *Proforma*, lequel s'adresse à tous les membres du Barreau de Québec.

Le JBQ, qui représente le tiers des avocats inscrits au Barreau de Québec, est dirigé par un conseil d'administration de 13 personnes, autour duquel gravitent plusieurs comités de bénévoles.

Les membres du JBQ ont toujours contribué au dynamisme de la communauté juridique de Québec. Cette organisation a vu passer dans ses rangs des avocats qui ont marqué leur profession. Ceux-ci sont une source d'inspiration pour les jeunes qui intègrent la profession. C'est dans cet esprit que le JBQ tente, année après année, de lancer des projets novateurs et de faire connaître la vision de la génération montante concernant les enjeux de l'heure.

---

Pour joindre le Jeune Barreau de Québec :

**418 529-0301**

**jbq@jeunebarreaudequebec.ca**



VISITEZ les sites des Jeunes Barreaux pour en savoir plus sur leurs services et activités : [www.ajbm.qc.ca](http://www.ajbm.qc.ca), [www.ajbq.net](http://www.ajbq.net) et [www.jeunebarreaudequebec.ca](http://www.jeunebarreaudequebec.ca)

## Justice participative

La justice participative est une façon différente de faire valoir ses droits et de faciliter l'accès à la justice. La personne, avec l'assistance de son avocat, choisit le mode approprié de prévention et de résolution de son conflit en fonction de ses besoins, de ses intérêts et de ses moyens.

La justice participative englobe des modes de prévention et de résolution de conflits tels que la négociation, le droit collaboratif, la médiation, la conférence de règlement amiable, l'arbitrage et le procès devant les tribunaux.

Des formations sur la justice participative sont régulièrement offertes aux membres du Barreau et une fiche intitulée « Profil client » est mise à votre disposition afin de mieux identifier les attentes et les besoins de vos clients relativement au système de justice et d'évaluer leur niveau de connaissance des modes appropriés de règlement des conflits.

### Trousse d'information sur la justice participative

Une trousse d'information sur la justice participative pour les avocats est désormais disponible. Celle-ci comprend une foule de renseignements et d'outils pour vous aider à informer vos clients sur les modes appropriés de résolution des différends et à trouver, avec eux, la meilleure solution à leur litige. Pour vous procurer cette trousse d'information, remplissez le bon de commande au [www.barreau.qc.ca/avocats/justice-participative/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/justice-participative/index.html)

### Devenir médiateur

Vous désirez devenir médiateur en matière civile et commerciale, en droit familial ou pour les petites créances ? Trouvez toute l'information pour vous guider sur le site Web du Barreau au [www.barreau.qc.ca/avocats/formation-continue/mediateur/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/formation-continue/mediateur/index.html) ou en téléphonant au 514 954-3494 ou le 1 800-361-8495, poste 3494.

Visionnez la vidéo *Cinq minutes pour comprendre la justice participative* sur :



ou y accéder directement :



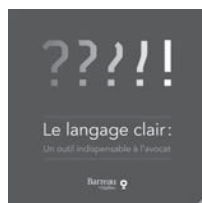
VISITEZ le [www.barreau.qc.ca/avocats/justice-participative/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/justice-participative/index.html) pour en apprendre davantage sur la justice participative.

# Le langage clair : Un outil indispensable à l'avocat

Découvrez ce guide sur le langage clair qui est une boîte à outils pour faciliter les communications avec vos clients.

## Vous y trouverez :

- La définition et les avantages du langage clair
- Quelques règles permettant de s'exprimer en langage clair
- Des conseils pour mieux comprendre les besoins de l'autre
- Des idées pour expliquer les notions juridiques
- Des exemples de termes et tournures difficiles à comprendre
- Des outils pour y voir clair



## Le langage clair permet...

- de transformer la pratique du droit et ses habitudes. Il s'inscrit dans le mouvement de justice participative où le client cherche, avec son avocat, à trouver la solution appropriée à son litige.
- d'influer sur le déroulement des dossiers et de les régler plus rapidement.
- de favoriser l'accès à la justice tout en augmentant la confiance qu'a le public dans le système de justice.
- de contribuer à une meilleure compréhension/communication entre le client et son avocat, ce qui diminue les risques de conflits et augmente la satisfaction du client.
- d'améliorer la communication entre tous les intervenants (avocats, clients et juges).
- de faire de meilleures affaires.

Le langage clair est un signe de compétence : un bon juriste est un bon vulgarisateur.

## Capsules sur le langage clair

Animées par un comédien reconnu, les capsules démystifient des expressions, tant latines qu'appartenant à un vocabulaire technique, souvent utilisées dans le milieu juridique. *Habeas corpus*, *sine die*, *ester en justice* n'auront plus de secret pour le grand public. Les capsules seront diffusées sur les ondes de Canal Savoir et sur le site Web du Barreau à l'automne 2011.

---

Pour vous procurer ce guide, vous pouvez communiquer avec le Service des communications au 514 954-3440, remplir le bon de commande en ligne sur le site Web du Barreau ou télécharger le guide :



Pro Bono Québec est un organisme sans but lucratif créé en 2008 à l'initiative du Barreau du Québec qui a comme mission d'initier, de promouvoir et de coordonner le travail juridique pro bono (gratuit). Pro Bono Québec veut ainsi devenir un carrefour duquel convergent et émergent des initiatives de travail juridique pro bono visant à améliorer l'accessibilité à la justice au bénéfice de la population québécoise.

Le premier programme lancé par Pro Bono Québec en mai 2009 est destiné aux causes d'exception, d'intérêt public ou celles causant un tort irréparable. Le citoyen ou le groupe de citoyens qui fait la demande ne doit pas être admissible à l'Aide juridique, ne doit pas être en mesure de payer pour des services juridiques compte tenu des coûts associés à la défense de ses droits et doit démontrer qu'il a une cause à caractère exceptionnel, d'intérêt public ou une cause pour laquelle un tort irréparable pourrait lui être causé.

Pro Bono Québec contribue aussi à la mise sur pied de programmes de services juridiques gratuits en partenariat avec d'autres organismes : centres de justice de proximité, service d'avocats de garde en matière familiale, service d'information juridique à la Cour municipale, services juridiques gratuits en immigration offerts à la communauté haïtienne, etc.

---

Pour information sur Pro Bono Québec :

**514 954-3434 ou 1 800 361-8495, poste 3434.**

**[info@probonoquebec.ca](mailto:info@probonoquebec.ca)**



VISITEZ le [www.probonoquebec.ca](http://www.probonoquebec.ca) pour en savoir plus sur Pro Bono Québec et remplir le formulaire pour offrir des services juridiques gratuits.

## **Le programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA)**

Le programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) est un service ponctuel et gratuit d'aide et de consultation offert à tous les membres du Barreau du Québec et à leur conjoint ainsi qu'aux étudiants et stagiaires de l'École du Barreau souffrant de dépression, de stress, d'alcoolisme, de toxicomanie, du syndrome d'épuisement professionnel (*burnout*) ou de tout autre problème susceptible de mettre en danger l'équilibre psychologique.

La confidentialité est un des éléments essentiels du programme, et son financement est assuré par une cotisation spéciale, annuelle et obligatoire de tous les membres du Barreau du Québec.

Le PAMBA peut être rejoint, en toute confidentialité, 365 jours par année, jour et nuit, en composant le numéro suivant : **1 800 747-2622** et, pour Montréal et les environs, **514 286-0831**.



**VISITEZ** le [www.barreau.qc.ca/pamba/](http://www.barreau.qc.ca/pamba/) pour en savoir plus sur le programme d'aide.

# Les publications du Barreau du Québec

## Guides, recueils et autres

De nombreuses publications sont disponibles gratuitement en format pdf sur le site Web du Barreau du Québec, sous l'onglet *Publications*. Suite à une entente avec les Éditions Yvon Blais, la plupart des publications destinées aux avocats doivent être commandées, en format imprimé, par l'entremise du site Web des Éditions Yvon Blais. Mais visitez d'abord le site Web du Barreau, sur lequel vous trouverez tous les liens pour télécharger gratuitement ou commander les *Recueil de documentation professionnelle*, *Guide sur les conflits d'intérêts*, *Revue du Barreau*, rapports annuels du Barreau du Québec et bien d'autres.

## Dépliants du Barreau du Québec

Le Barreau du Québec a produit des dépliants d'information destinés au grand public portant sur l'accès à la justice, l'assurance juridique, la relation client-avocat, la protection du public et la justice participative. Ces dépliants sont disponibles en format pdf sur le site Web du Barreau. Si vous désirez en obtenir quelques exemplaires pour les distribuer à vos clients, vous devez communiquer avec le Service des communications au 514 954-3440 ou remplir les bons de commande en ligne.



## Guide pratique de l'accès à la justice

Le Barreau du Québec, en partenariat avec Protégez-Vous, a publié le *Guide pratique de l'accès à la justice*. S'adressant au grand public, ce guide regroupe l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur le système de justice ainsi que des ressources utiles pour trouver de l'information additionnelle. On y retrouve notamment les diverses étapes d'un procès, des explications sur le rôle des différents tribunaux, de l'information sur les nombreuses facettes de la relation client-avocat et des renseignements sur les différents modes appropriés pour régler un litige. Le guide est offert au coût de 5 \$ pour les membres du

Barreau. Si vous désirez en obtenir un exemplaire, vous devez communiquer avec le Service des communications au 514 954-3440.

## *Journal du Barreau*

Depuis votre inscription à l'École du Barreau, vous recevez cette publication et vous continuerez à la recevoir sans frais, à votre adresse de correspondance.

Si vous changez d'adresse, vous devez en aviser le Tableau de l'Ordre par écrit à [tableau@barreau.qc.ca](mailto:tableau@barreau.qc.ca), qui se chargera de transmettre l'information aux services concernés, y compris le *Journal*. Les archives du *Journal* sont disponibles en ligne depuis 1996 : [www.barreau.qc.ca/publications/journal/index.html](http://www.barreau.qc.ca/publications/journal/index.html)

### **Vie associative : Le rendez-vous mensuel des membres !**

Le *Journal* vous propose cette nouvelle rubrique consacrée aux activités des barreaux de section, des associations dont le secrétariat est pris en charge par le Barreau du Québec, et des associations de Jeunes Barreaux. À ne pas manquer pour obtenir de l'information sur des activités de réseautage, des formations, des conférences, des colloques et autres !

### **Un nouvel emploi ou de nouvelles responsabilités ?**

Il est possible d'annoncer la nouvelle dans la section « Parmi nous » du *Journal*. Vous n'avez qu'à faire parvenir un court texte (environ 180 caractères espaces comprises, en format Word) ainsi qu'une photo (format JPG et une résolution de 300 dpi) à [journaldubarreau@barreau.qc.ca](mailto:journaldubarreau@barreau.qc.ca). Vous devez inscrire « PARMI NOUS » dans l'objet du courriel. Pour information : 514 954-3400, poste 3621.

**Note :** Le *Journal* se réserve le droit d'adapter les textes reçus en fonction de ses normes éditoriales et rédactionnelles.

### **Faire paraître une publicité dans le *Journal du Barreau***

Vous désirez faire paraître une publicité de votre cabinet ou encore une petite annonce dans le *Journal* ? Vous devez communiquer avec M<sup>me</sup> Lise Flamand de REP communications, au 514 762-1667. Ainsi, vous pourrez obtenir les formats disponibles, les prix et les dates de tombée.

Pour faire paraître une annonce dans la section Juricarrière du *Journal du Barreau*, vous devez communiquer avec le Service des communications du Barreau, au 514 954-3400, poste 3237. Ainsi, vous pourrez obtenir les formats disponibles, les prix et les dates de tombée.



VISITEZ le [www.barreau.qc.ca/publications/index.html](http://www.barreau.qc.ca/publications/index.html) pour avoir accès à toutes les publications du Barreau.

# CYBERBULLETIN du Barreau du Québec!

## *Le Bref*

### VOUS VOULEZ LE RECEVOIR?

On se fait une loi  
de vous informer

Tous les « 15 » du mois, le Barreau du Québec vous fait suivre les dernières nouvelles dans un bulletin électronique de consultation facile et rapide : *Le Bref*.

Notre liste d'envoi est constituée à partir des courriels de correspondance inscrits par les avocats lors de leur inscription annuelle.

Si vous ne recevez pas *Le Bref*, c'est que vous n'avez pas fourni de courriel de correspondance, ou que ce dernier est erroné. Écrivez à [tableau@barreau.qc.ca](mailto:tableau@barreau.qc.ca) pour faire ajouter ou modifier votre courriel de correspondance. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de membre.

Barreau  
du Québec 

## **Les registres des testaments et mandats donnés en prévision de l'incapacité du Barreau du Québec**

Ces registres consistent en un système informatisé d'inscriptions des actes conservés par les membres du Barreau du Québec. Ce système permet aux personnes qui font une demande de recherche de repérer l'existence d'un testament ou d'un mandat, selon le cas, inscrit par un avocat qui en a la garde.

Le Barreau ne conserve aucun de ces actes qui ont un caractère confidentiel.

Lorsqu'un avocat conserve à son bureau l'original du testament ou du mandat qui lui a été confié par son client, que l'avocat ait participé à la préparation du document ou non, il a l'obligation d'inscrire ce dernier aux registres des dispositions testamentaires et mandats donnés en prévision de l'incapacité du Barreau du Québec en utilisant les formulaires prescrits par le Barreau du Québec. Il en coûte 10 \$ plus taxes pour inscrire les testaments ou les mandats aux registres du Barreau du Québec.

Sont consignés dans les registres les nom et prénom du testateur ou du mandant. Apparaissent également son occupation, son adresse, la date de l'acte, de même que le nom et les coordonnées de l'avocat qui l'a inscrit. Les registres indiquent également, lors d'une émission d'un certificat de recherche, l'historique de ces actes et précise notamment si l'acte a été remis au testateur ou cédé à un autre avocat.

Le Barreau du Québec et la Chambre des notaires ont mis sur pied, depuis septembre 2003, un guichet unique pour effectuer les recherches dans les registres des deux ordres professionnels.

Pour effectuer une recherche testamentaire ou une recherche de mandat donné en prévision de l'incapacité, tout individu, que ce soit le fondé de pouvoir, les héritiers ou le liquidateur de la succession d'un individu décédé, un avocat ou un notaire, peut compléter le formulaire prévu à cet effet, disponible seulement sur le site de la Chambre des notaires soit au [www.cdnq.org](http://www.cdnq.org). Vous pouvez communiquer avec le Registre des dispositions testamentaires et des mandats du Québec en composant le 514 879-2906 ou, si vous êtes de l'extérieur de Montréal, en composant le 1 800 340-4496.

Toutefois, tant le Barreau du Québec que la Chambre des notaires conservent l'autonomie de leurs registres des mandats et des actes testamentaires. Ainsi, deux certificats distincts continuent d'être délivrés, soit un par la Chambre et un autre par le Barreau. Il en coûte 40 \$ (plus taxes) pour faire effectuer une recherche dans les registres du Barreau et de la Chambre par l'entremise du guichet unique de recherche. Des services d'envoi par télécopieur ou de recherche urgente sont également offerts par le guichet unique moyennant de légers suppléments.

---

Les formulaires pour les inscriptions aux registres peuvent être commandés par courriel à l'adresse électronique suivante :

[www.barreau.qc.ca/avocats/formulaires/index.html](http://www.barreau.qc.ca/avocats/formulaires/index.html)

## **Le symbole du Barreau du Québec**



### **Utilisation du symbole du Barreau par les avocats et les cabinets**

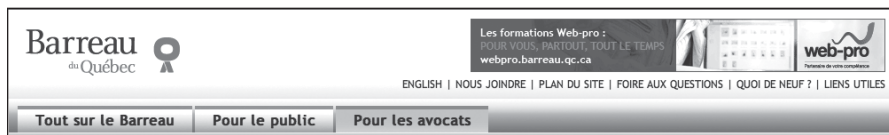
Les cabinets et les avocats membres en règle du Barreau doivent utiliser uniquement le symbole, sans les mots Barreau du Québec, puisque leurs outils de communication comportent déjà leurs propres noms et parfois même un logo qui leur est propre. Le symbole ne doit jamais être altéré ou utilisé seulement en partie. Notons comme exemple d'utilisation : carte professionnelle, en-tête de lettre, publicité imprimée, site Web. Dans le cas d'un site Web, un lien entre le symbole et le site Web du Barreau du Québec doit être programmé : [www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca).

---

Pour obtenir les fichiers disponibles ainsi que le Guide d'utilisation du symbole, veuillez communiquer avec le Service des communications au :

**514 954-3440**

**[communications@barreau.qc.ca](mailto:communications@barreau.qc.ca)**



## Outils et services conçus pour vous à portée de quelques clics !

- Assurance juridique – pour vous et vos clients !
- Avis aux membres
- Bulletin électronique *Le Bref*
- Calculateurs (délais et taux d'intérêt, journal caisse-recettes-déboursés)
- Capsules d'information en déontologie et Conseil de discipline
- Conseils sur la gestion des comptes en fidéicommis et la gestion de votre cabinet
- Démarrage de cabinets
- Devenir médiateur
- Documentation et guides
- Formulaires divers
- Guide des technologies de l'information
- Hôtels d'affaires à tarifs avantageux
- *Journal du Barreau*
- Langage clair
- Modifications de coordonnées au Tableau de l'Ordre
- Positions du Barreau
- Planification de la retraite
- Programme complet de formation continue
- Programme d'aide PAMBA – dépression, dépendances, etc.
- Programme d'assistance parentale pour travailleurs autonomes
- *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats*
- Registre des testaments et mandats en cas d'incapacité
- *Revue du Barreau*
- Réseau-conseil
- Rôles des différentes Cours incluant le Conseil de discipline du Barreau du Québec
- Site et information sur le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle
- Service de référence par domaine de droit et par région
- Services et avantages pour les membres
- Vidéos diverses

# Congrès annuel du Barreau du Québec

Des tarifs spéciaux sont offerts à tous les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre depuis moins de cinq ans.

Le prochain congrès aura lieu les 7, 8 et 9 juin 2012, à Québec.

Surveillez les publicités dans le *Journal du Barreau* ou sur le site Web du Barreau pour obtenir davantage de renseignements sur l'inscription, les ateliers offerts, etc.

➔ Pour information sur les tarifs spéciaux : 514 954-3400, poste 3614, ou 1 800 361-8495, poste 3614 ←



Barreau  
du Québec 



## **3<sup>e</sup> partie**

# **Répertoire téléphonique et calendrier**



# web-pro

Partenaire de votre compétence

**NOUVELLE GAMME DE FORMATIONS EN LIGNE OFFERTE  
PAR LE SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE  
DU BARREAU DU QUÉBEC**

- ▶ Thèmes de formation recherchés
- ▶ Outils pédagogiques variés : entrevues, saynètes, animations, jeux-questionnaires
- ▶ Solution pratique pour remplir vos obligations de formation continue



**Pour vous.  
Partout.  
Tout le temps.**

[webpro.barreau.qc.ca](http://webpro.barreau.qc.ca)

# Répertoire téléphonique

---

## Numéro général du Barreau du Québec :

514 954-3400 ou 1 800 361-8495 ● [information@barreau.qc.ca](mailto:information@barreau.qc.ca)

---

## Assurance juridique :

1 866 954-3529

---

## Bureau du syndic :

514 954-3438 ou 1 800 361-8495, poste 3438 ● [syndic@barreau.qc.ca](mailto:syndic@barreau.qc.ca)

---

## Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) – Service de recherche :

1 877 666-2057

---

## Congrès ou événements du Barreau (information) :

514 954-3400, poste 3614, ou 1 800 361-8495, poste 3614

---

## Corporation de services :

514 954-3442 ou 1 800 361-8495, poste 3442

---

## Cotisation – information :

514 954-3400, poste 3417 ou 1 800 361-8495, poste 3417

---

## Démission/Réinscription (information) :

514 954-3400, poste 3410 ou 1 800 361-8495, poste 3410

---

## Fondation du Barreau du Québec :

514 954-3461 ou 1 800 361-8495, poste 3461 ● [infofondation@barreau.qc.ca](mailto:infofondation@barreau.qc.ca)

---

## Fonds d'assurance responsabilité du Barreau :

514 954-3452 ou 1 800 361-8195, poste 3452 ● [assuranceresponsabilite@barreau.qc.ca](mailto:assuranceresponsabilite@barreau.qc.ca)

---

## Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) :

1 800 747-2622 et, pour Montréal et les environs, 514 286-0831

---

## Pro Bono Québec :

514 954-3434 ou 1 800 361-8195, poste 3434

---

## Service aux membres :

514 954-3445 ou 1 800 361-8195, poste 3445

---

## Service de garde des avocats de la défense (Urgence avocat) et Service de garde des avocats en droit de la jeunesse et des jeunes contrevenants de Montréal – Inscription :

514 954-3400, poste 3243, ou 1 800 361-8495, poste 3243

---

---

**Service de la formation continue :**

514 954-3460 ou 1 800 361-8495, poste 3460 ● formation@barreau.qc.ca

---

**Secrétariat de l'Ordre et la direction du contentieux :**

514 954-3400, poste 3103, ou 1 800 361-8495, poste 3103

---

**Service des communications :**

514 954-3440 ou 1 800 361-8495, poste 3440

---

**Service des greffes :**

514 954-3411 ou 1 800 361-8495, poste 3411

---

**Service d'information en matière de prévention et de déontologie :**

514 954-3438 ou 1 800 361-8495, poste 3438 ● syndic@barreau.qc.ca

---

**Service de l'inspection professionnelle :**

514 954-3447 ou 1 800 361-8495, poste 3447

● inspection.professionnelle@barreau.qc.ca

---

**Service de recherche et législation :**

514 954-3468 ou 1 800 361-8495, poste 3468

---

**Tableau de l'Ordre – Modifications :**

Télécopieur : 514 954-3464 ● tableau@barreau.qc.ca

## Calendrier des événements

### JUIN 2011

14	Concours oratoire Prix de L'Orateur Francophone de l'AJBM
21	Concours oratoire <i>YBAM English Oratory Competition</i>

### JUILLET 2011

7	Tournoi de Golf de l'AJBM ● Québec
---	------------------------------------

### AOÛT 2011

4 au 9	<i>American Bar Association</i> et <i>NCBP</i> ● Toronto, ON
14 au 16	Conférence juridique canadienne – Association du Barreau canadien ● Halifax, N.É.
25	6@8 estival de l'AJBM (avec les nouveaux assermentés)

### SEPTEMBRE 2011

1 <sup>er</sup>	Rentrée judiciaire de Laurentides–Lanaudière ● 12 h – Joliette
5 au 8	Rentrée judiciaire de l'AJBM
6	Rentrée judiciaire/Réception <i>Avocats émérites</i> ● Centre Mont-Royal, Montréal
6	Rentrée judiciaire de Arthabaska ● 16 h – Thetford Mines
7	Rentrée judiciaire de Longueuil
7	Rentrée judiciaire de l'Outaouais
8	Rentrée judiciaire de Montréal
8	Rentrée judiciaire du Bas St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine ● New-Carlisle
9	Rentrée judiciaire de l'Abitibi-Témiscamingue ● 11 h
9	Rentrée judiciaire de Saint-François
9	Rentrée judiciaire de Québec
9	Rentrée judiciaire de Bedford ● 16 h
12	Rentrée judiciaire de Laval
15	Rentrée judiciaire de Richelieu ● Salaberry-de-Valleyfield
15	Rentrée judiciaire du Saguenay–Lac-St-Jean
15	Rentrée judiciaire Laurentides–Lanaudière ● 12 h 15 – St-Jérôme
15 au 17	Réunion et conférence annuelle de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada ● Charlottetown, Î.-P.-É.
16	Rentrée judiciaire de Laurentides–Lanaudière ● 12 h – Mont-Laurier
22 au 25	Congrès AAP ● Hôtel Mortagne, Boucherville
29 au 7 oct.	Entretiens Jacques Cartier ● Montréal – Québec – Ottawa

## OCTOBRE 2011

1 <sup>er</sup>	Tournoi de flag football de l'AJBM
19	Cocktail avec la magistrature
31 au 4 nov.	Congrès annuel de l'Union internationale des avocats ● Miami, É.-U.

## NOVEMBRE 2011

2	<i>Speed</i> réseautage de l'AJBM (incluant une formation sur le réseautage)
24	Gala de l'AJBM
À venir	Rentrée de Versailles ● Versailles
30	Dîner conjoint du Barreau du Québec et du Barreau de Paris ● Paris

## JANVIER 2012

26 6@8 de l'AJBM (avec les nouveaux assermentés)

## FÉVRIER 2012

21	Souper de l'AJBM à la Maison du Père
22 au 24	Congrès de de l'AJBQ ● Orford

## MARS 2012

14 *Speed* réseautage de l'AJBM  
(incluant une formation sur le réseautage)

## AVRIL 2012

2	Conférence de l'AJBM <i>Legal.IT 6.0</i>
14	Tournoi de hockey cosom de l'AJBM
21 au 22	Clinique juridique téléphonique de l'AJBM (25 <sup>e</sup> édition)

## MAI 2012

17 au 18	Congrès annuel de l'AJBM (67 <sup>e</sup> édition)
18	Assemblée générale annuelle de l'AJBM

## JUIN 2012

12 Concours oratoires locaux de l'AJBM (francophone et anglophone)

## JUILLET 2012

À venir Tournoi de golf de l'AJBM



**La référence** Droit québécois (auparavant REJB)

**La référence** Droit civil (auparavant DCL)

L'information est partout. Mais toute l'information n'est pas forcément pertinente. Comment faire pour distinguer rapidement l'essentiel de l'accessoire ?

Découvrez **La référence**, le service en ligne qui intègre doctrine, jurisprudence et législation tout en vous garantissant des résultats de recherche précis, pertinents et complets.

Pour tout savoir sur le contenu exclusif et les fonctionnalités évoluées de **La référence**, visitez

[www.decouvrezlareference.com](http://www.decouvrezlareference.com).

## La **MISSION** du Barreau

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

### Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400

Sans frais 1 800 361-8495

[information@barreau.qc.ca](mailto:information@barreau.qc.ca)

[www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca)

Édité en juin 2011

Barreau  
du Québec

